



N°2
Décembre 2014

Aveyron
amont

Aveyron amont

Bulletin de liaison _ Contrat de rivière Aveyron amont

> édit'eau

2015 sera une année décisive pour le projet de contrat de rivière Aveyron amont.

Le dossier sommaire de candidature va être présenté en juin au parlement de l'eau, le comité de bassin Adour Garonne. Après une émergence en 2009, la création de l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA) en 2012, et le recrutement de l'animatrice Marion Sudres à temps plein en 2014, cette nouvelle étape nous mènera à la signature du contrat de rivière en 2017. La réalisation du dossier définitif de 2015 à 2016 mobilisera les organisations professionnelles, les associations, les usagers des milieux aquatiques, les collectivités territoriales, et les services de l'état et les établissements publics...

Plus que jamais l'enjeu sera de poursuivre l'élaboration d'un programme d'actions partagé par tous les acteurs du territoire.

Tout ce travail est possible grâce à l'étroite relation entre le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, le syndicat mixte d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A) et l'APCRAA. Pérenniser cette collaboration en fédérant toutes ces compétences est la clé de réussite du projet.

Ce contrat de rivière Aveyron amont, renforcé par la création d'une compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (loi MAPAM), est plus que jamais identifié comme l'outil opportun et nécessaire au service de notre rivière Aveyron et de la population qui l'entoure.

Michel ARTUS

Président de l'APCRAA

APCRAA : association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron Amont.



UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE

Sur 1 560 km², la rivière Aveyron et ses affluents offrent une diversité remarquable de paysages, allant des contreforts du Lézérou en passant par les causses de Sauveterre et du Quercy jusqu'aux plateaux du Ségala. Ce bassin versant, majoritairement rural, est ponctué par les pôles urbains de Rodez et Villefranche-de-Rouergue. Les activités présentes sur ce territoire vont des grandes industries, fleurons du département, à l'agriculture et l'artisanat, garants de la dynamique locale.

Toutes ces activités exercent, de manière plus ou moins prégnante, des pressions sur les milieux aquatiques. La première étape pour élaborer le contrat de rivière est d'évaluer ces données. De cet état des lieux, partagé avec les acteurs du territoire, naîtront les grandes orientations du projet pour préserver et reconquérir la qualité des masses d'eau.

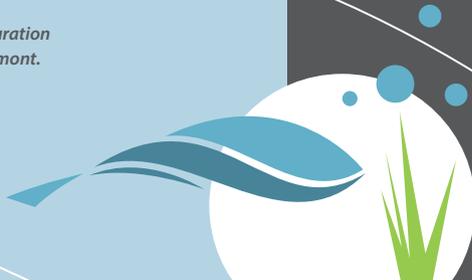
La structure porteuse du contrat de rivière, pilotée par les élus locaux, assurera la mise en œuvre de cette politique de l'eau grâce à un programme d'actions volontaires de 5 ans.

La compétence GEMAPI

La loi MAPAM, de modernisation de l'action de la politique publique promulguée en janvier 2014, instaure une compétence dévolue au bloc communal dite de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Ce bloc de missions peut être délégué ou transféré à un syndicat mixte de bassin versant labélisé « EPAGE » ou « EPTB ».

Le portage du Contrat de rivière pourrait être réalisé par le futur syndicat mixte Aveyron amont, à labelliser Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Plus d'infos sur :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/gemapi-plaquette.pdf>



L'Aveyron en aval de Sévérac-le-Château. Le pont gallo-romain du Cayla, en amont de Villefranche-de-Rouergue.



La rivière Aveyron, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Viaur, et ses affluents constituent un bassin versant de 93 communes, 1 560 km² et 100 000 habitants.



Le bassin versant Aveyron amont

Synthèse de l'état des lieux : concilier durablement le bon état et les activités, des rivières dynamiques caractéristiques des cours d'eau de la zone méridionale du Massif Central, une diversité de milieux aquatiques à valoriser et préserver.

Concilier durablement le bon état...

Une capacité de traitement des eaux usées supérieure à 300 000 EH. Alors que la part des stations d'épuration avec un problème de traitement est minoritaire, des marges de progrès existent avec 67 % des installations d'assainissement non-collectif non conformes.

Une agriculture d'élevage avec 181 931 UGB, avec un nombre d'animaux important, des abreuvements directs souvent non aménagés et un travail conventionnel sur des sols sensibles à l'érosion. Conforter l'évolution de pratiques agricoles innovantes, respectueuses des milieux aquatiques, est essentiel.

Une forêt omniprésente. Située sur les contreforts du Lévezou, sur les causses de Sauveterre et du Quercy et dans les vallées encaissées, l'activité sylvicole doit être mieux connue.

Deux pôles urbains concentrent les activités économiques du département. L'activité industrielle, artisanale et la population se concentrent autour des pôles urbains de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue. Accompagner l'aménagement du territoire permet de limiter la pression foncière sur les cours d'eau.



... et les activités

6 435 000 m³/an prélevés en 2012 pour l'eau potable, pour les besoins agricoles et industriels.

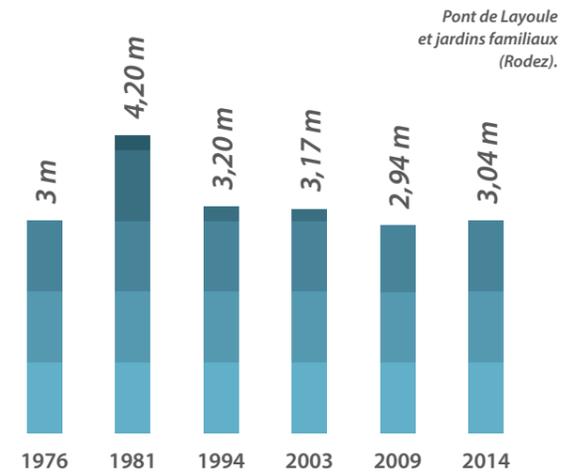
L'eau potable, prélevée majoritairement sur la partie amont du bassin versant, a une qualité conforme aux normes en vigueur. Mais il reste du travail pour affiner les périmètres de protection des captages, améliorer le rendement des réseaux, limiter l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques...

190 prélèvements agricoles et industriels, issus à 80 % de retenues, sont recensés entre Rodez et Laguepie.

Le tourisme est en plein essor, particulièrement les loisirs liés à l'eau. La richesse des paysages, de la faune et de la flore sont des atouts indéniables pour valoriser l'activité touristique dans le bassin versant. La présence de chaussées infranchissables, les difficultés autour du partage de la ressource en eau en période d'étiage, la dégradation de la qualité de l'eau... impactent les loisirs d'eaux vives.

Le SDAGE Adour Garonne 2016-2021

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU, fixant les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels), identifie que dans le bassin versant Aveyron amont, 1 masse d'eau souterraine (sur 4) et 33 masses d'eau superficielles (sur 41) ne sont pas en bon état. La directive cadre sur l'eau (DCE) et le SDAGE fixent l'objectif de bon état de l'ensemble des masses d'eau du bassin versant en 2015, ou par dérogation en 2021 ou 2027. LE CONTRAT DE RIVIÈRE doit concourir, de par les actions mises en œuvre, à l'atteinte de ces objectifs.



Échelle des crues de l'Aveyron [station d'Onet-le-Château, de 1976 à 2014]

Pont de Layoule et jardins familiaux (Rodez).



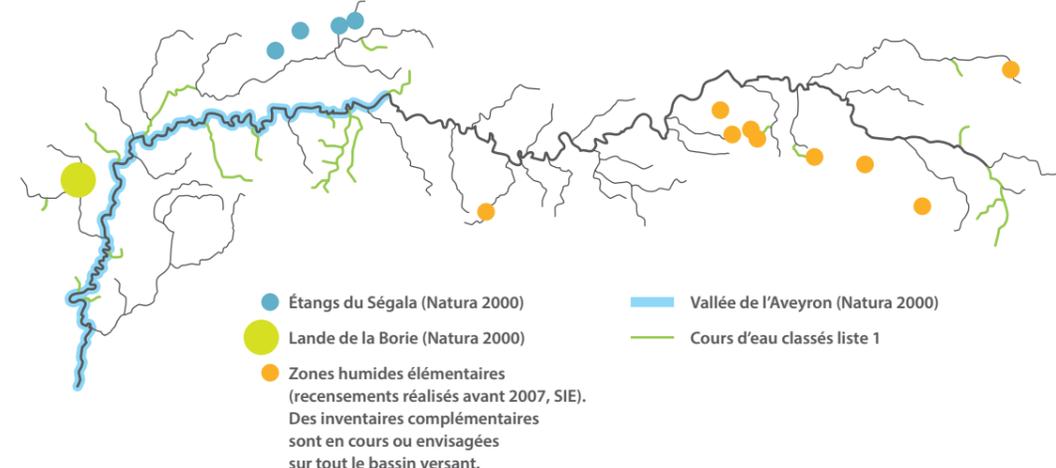
Farrou (Villefranche-de-Rouergue), inondation sur l'Algouse, 2007.

La crue de novembre 2014

Sans avoir des conséquences aussi dramatiques que dans le sud du département, la crue de l'Aveyron du 29 novembre 2014 a inondé quelques habitations, coupé temporairement des routes et la ligne ferroviaire Rodez-Séverac. Ces dommages sont faibles par rapport aux crues de l'Aveyron du 14 décembre 1981, ou plus récemment de 2003. Les travaux d'entretien sélectif et de diversification de la végétation en bord de cours d'eau, entrepris depuis plus de dix ans, ont diminué efficacement le nombre d'arbres flottants dans la rivière, réduisant ainsi les dégâts. On pourrait aussi envisager de retenir l'eau dans des prairies inondables, de ralentir les écoulements, et de favoriser le stockage et l'infiltration grâce aux zones humides et aux haies. Mais avant toutes actions sur les inondations, une étude globale doit être menée à l'échelle du bassin versant. L'outil contrat de rivière vise à réfléchir à l'aménagement du bassin de l'amont à l'aval.

UNE DIVERSITÉ DE MILIEUX AQUATIQUES À VALORISER ET PRÉSERVER

La plus grande richesse patrimoniale, liée aux milieux aquatiques, se situe dans les vallées encaissées de l'Aveyron, sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lévezou. Cette diversité d'habitats permet de satisfaire de nombreuses espèces très différentes. On se réjouit de voir la loutre, le martin-pêcheur, les écrevisses à pattes blanches... La présence d'espèces patrimoniales rares suppose que des précautions soient prises pour les préserver.



DES RIVIÈRES DYNAMIQUES CARACTÉRISTIQUES DES COURS D'EAU DE LA ZONE MÉRIDIONALE DU MASSIF CENTRAL

L'Aveyron et ses affluents, rivières de moyenne montagne, présentent des hautes eaux hivernales (décembre à avril) et des étiages sévères en été (juillet à octobre). La forte vulnérabilité aux inondations se concentre autour des deux principaux pôles urbains (Ruthénois et Villefranchois) et de plusieurs villages de la vallée.





Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter : APCRAA - Mairie 1, place du Portail-Haut 12390 RIGNAC 05.65.63.58.21 aveyron.amont@gmail.com Chargée de mission, animatrice du contrat de rivière : Marion Sudres



Renaturation de la Serre.

Au fil de l'eau / Les actions 2014 du bassin versant Aveyron amont

Partage d'expérience

Les échanges avec le Syndicat Mixte Cérou Vère, engagé dans son deuxième contrat de rivière, ont permis aux élus et partenaires de l'APCRAA d'avoir une approche concrète de l'outil contrat de rivière. Au cours de cette journée, diverses questions ont été abordées : comment créer une dynamique de bassin versant avec tous les acteurs du territoire ? Quelles actions, quels moyens techniques, humains et financiers sont mis en œuvre pour améliorer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ?



À gauche : partage d'expérience avec le syndicat mixte Cérou Vère et l'association d'agriculteurs Sol et Eau. À droite : cérémonie de signature du contrat territorial le 2 octobre 2014 à La Fouillade.

Contrat territorial Serène : c'est signé !

L'objectif est de reconquérir le bon état écologique des cours d'eau en associant la population locale et les différents usagers. Au cours des cinq années du contrat (2014-2018), différentes actions seront déclinées grâce à la mobilisation de plus de 3 millions d'euros. Parmi les actions phares : la construction d'une nouvelle station d'épuration à la Fouillade et l'optimisation environnementale des plans d'eau. Ce travail de gestion intégrée à l'échelle d'un sous bassin de l'Aveyron amont doit servir de « véritable locomotive » pour le contrat de rivière.

Renaturation de la Serre

L'objectif de cette action pilote du SIAH de la Haute Vallée est d'accroître la diversité des écoulements et des habitats piscicoles pour restaurer un fonctionnement global de la Serre. Concrètement, cette diversification des écoulements est obtenue par la mise en place de blocs, de banquettes alluviales, d'îlots, d'épis, de déflecteurs végétaux, et la mise en défens des berges.

Grand Rodez : un inventaire des zones humides

Si le territoire du Grand Rodez n'était pas réputé pour la richesse de ses zones humides, l'inventaire réalisé par RURAL CONCEPT, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Union européenne, a finalement permis de révéler plus de 300 sites sur 356 hectares.



Les zones humides jouent le rôle « d'éponges » filtrant les pollutions et régulant les débits. Plusieurs d'entre elles hébergent des espèces protégées. Ces zones doivent être préservées sans être sanctuarisées. Les agriculteurs y contribuent grâce à un pâturage adapté.



Partenaires financiers du projet

